

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 5 février 2018

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 5^e jour du mois de février 2018, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Martine Giroux et Natasha Desbiens, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Vincent Guillot et Nelson Bernard. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.¹

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2018
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de janvier 2018
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION:

6. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-1049 – Matières résiduelles
7. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-1050 – Écocentre
8. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-1051 – Rue publique
9. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-1052 – Circulation
10. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-1053 – Tarification des services municipaux
11. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-1054 – Traitement des élus
12. Mandat – Étude de faisabilité – Patinoire parc des Saphirs
13. Autorisation de signature - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Patinoire parc des Saphirs
14. Autorisation de signature - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Piscine intermunicipale
15. Autorisation de signature – Protocole d'entente d'aide financière MRC – Aréna
16. Demande de gratuité pour l'utilisation du Centre sportif – ACAMV
17. Autorisation de dépenses – Travaux réception (Hôtel de ville)
18. Autorisation de dépense – Livre d'assermentation des élus
19. Achat d'équipements – Fonds de roulement 2018
20. Autorisation de signature – Lettre Syndicat des pompiers de la Côte (CSN)
21. Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte
22. Demande d'aide financière pour le 100^e anniversaire de Boischatel – MRC

TRAVAUX PUBLICS:

23. Directive de changement – UTE – Veolia
24. Autorisation de dépense – Stationnement Caserne incendie – Plans et devis
25. Réception provisoire des travaux de l'écocentre
26. Autorisation de dépenses – Système d'alarme et contrôle d'accès – Usine d'eau potable

URBANISME:

- 27. Mandat – Morency, Société d’avocats
- 28. Développement McKeet – Demande article 22 MDDELCC
- 29. Demande de PIIA – 56, rue de la Fabrique
- 30. Demande de PIIA – 5649, avenue Royale
- 31. Demande de PIIA – 5490, boulevard Ste-Anne

LOISIRS

- 32. Embauche responsable Aréna
- 33. Embauche personnel - Semaine de relâche et Camp de jour

DIVERS

- 34. Périodes de questions :
 - 34.1 Membres du Conseil
 - 34.2 Public
- 35. Levée / Ajournement

2018-27

2. **Adoption de l’ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d’adopter l’ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2018-28

3. **Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2018 »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d’adopter le procès-verbal du 15 janvier 2018 tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2018-29

4. **Adoption du paiement des dépenses du mois de janvier 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d’autoriser le paiement des dépenses du mois de janvier 2018, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l’assistance :

- Rue des Onyx
- Rue Notre-Dame
- Piste cyclable
- Rue des Schistes - Ruisseau

ADMINISTRATION

- 2018-30 6. **Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-1049 – Matières résiduelles**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Natasha Desbiens qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2017-1049 concernant la gestion des matières résiduelles. Un projet de ce règlement est présenté aux membres du conseil municipal séance tenante.
- 2018-31 7. **Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-1050 – Écocentre**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Nelson Bernard qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2017-1050 concernant l'admissibilité, l'utilisation et le fonctionnement de l'écocentre. Un projet de ce règlement est présenté aux membres du conseil municipal séance tenante.
- 2018-32 8. **Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-1051 – Rue publique**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2017-1051 ayant pour objet de rendre publique la section de la rue des Rochers (de la rue des Saphirs à la rue de la Rivière). Un projet de ce règlement est présenté aux membres du conseil municipal séance tenante.
- 2018-33 9. **Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-1052 – Circulation**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Martine Giroux qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2017-1052 modifiant le règlement sur la circulation numéro 2002-732. Un projet de ce règlement est présenté aux membres du conseil municipal séance tenante.
- 2018-34 10. **Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-1053 – Tarification des services municipaux**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2017-1053 modifiant le règlement sur la tarification des services municipaux numéro 2017-1035. Un projet de ce règlement est présenté aux membres du conseil municipal séance tenante.
- 2018-35 11. **Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-1054 – Traitement des élus**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Martine Giroux qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2017-1054 modifiant le règlement numéro 2006-823 concernant la rémunération des élus. Un projet de ce règlement est présenté aux membres du conseil municipal séance tenante.

- 2018-36 12. **Mandat – Étude de faisabilité – Patinoire parc des Saphirs**
- Considérant** que le Conseil juge opportun d'effectuer des travaux de construction de la patinoire du Parc des Saphirs;
- Considérant** que la Municipalité a reçu une offre de services professionnels de la firme ABCP Architecture;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de mandater la firme ABCP Architecture pour l'étude de faisabilité du projet de construction de la patinoire du Parc des Saphirs, au montant estimé de 17 200 \$ plus les taxes.
- 2018-37 13. **Autorisation de signature – Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Patinoire parc des Saphirs**
- Considérant** le projet de construction de la patinoire du Parc des Saphirs;
- Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :
- **Que** la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
 - **Que** la Municipalité autorise la présentation du projet d'amélioration de la patinoire du Parc des Saphirs au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;
 - **Que** la Municipalité désigne le greffier-trésorier adjoint à signer tous les documents relatifs au projet.
- 2018-38 14. **Autorisation de signature – Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Piscine intermunicipale**
- Considérant** le projet de construction d'une piscine intermunicipale;
- Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :
- **Que** la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
 - **Que** la Municipalité autorise la présentation du projet de construction d'une piscine intermunicipale au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;
 - **Que** la Municipalité désigne le greffier-trésorier adjoint à signer tous les documents relatifs au projet.
- 2018-39 15. **Autorisation de signature – Protocole d'entente d'aide financière MRC - Aréna**
- Considérant** l'acquisition de l'aréna de Boischatel;
- Considérant** l'engagement de la MRC de la Côte-de-Beaupré de verser un montant de 3 M\$ à même le fonds éolien;
- Considérant** la nécessité de signer un protocole d'entente d'aide financière avec la MRC;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire à signer le protocole d'entente avec la MRC de La Côte-de-Beaupré.

- 2018-40 16. **Demande de gratuité pour l'utilisation du Centre sportif – ACAMV**
- Considérant** que le Symposium de peinture de Boischatel organisé par l'Association culturelle et artistique de la Maison Vézina (ACAMV) aura lieu les 25, 26 et 27 mai 2018 au Centre Sportif de Boischatel;
- Considérant** la demande formulée le 2 janvier dernier par le président du comité organisateur du symposium;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser la location à titre gratuit pour l'utilisation du Centre sportif pour le Symposium de Boischatel pour les dates déterminées.
- 2018-41 17. **Autorisation de dépenses – Travaux réception (Hôtel de ville)**
- Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de rénovation afin de réaménager la réception de l'Hôtel de ville;
- Considérant** les coûts estimés de la soumission de la compagnie Claude Gariépy et fils inc.;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à octroyer le contrat à la compagnie Claude Gariépy et fils inc pour un montant estimé de 6 302 \$ plus les taxes.
- 2018-42 18. **Autorisation de dépense – Livre d'assermentation des élus**
- Considérant** que le Conseil juge opportun des restaurer le livre d'assermentation des élus;
- Considérant** la soumission du Centre de conservation du Québec;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser la dépense pour un montant de 1 504 \$ plus les taxes. Les sommes seront prises à même le surplus accumulé.
- 2018-43 19. **Achat d'équipements – Fonds de roulement 2018**
- Considérant** la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le Service de sécurité incendie, le Service de la gestion de l'eau et pour le Service des loisirs et de la culture;
- Considérant** que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2018 selon la liste soumise :
- Service de sécurité incendie : 20 225 \$
 - Service de la gestion de l'eau : 3 400 \$
 - Service des loisirs et de la culture : 3 700 \$;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour un montant de 27 325 \$. Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2019 pour une période de trois (3) ans.
- 2018-44 20. **Autorisation de signature – Lettre entente Syndicat des pompiers de la Côte**
- Considérant** qu'il est nécessaire de signer une lettre d'entente avec le Syndicat des pompiers de la Côte (CSN) ;
- Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement, d'autoriser le maire et le directeur général, à signer la lettre d'entente entre la Municipalité et Syndicat des pompiers de la Côte (CSN) afin d'ajouter une prime pour les tâches nécessitant un technicien en prévention des incendies.

- 2018-45 21. **Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte**
Considérant l'aide financière disponible pour l'entretien de la Route verte;
Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que le Conseil confirme les dépenses pour les travaux d'entretien de la Route verte sur le territoire de la municipalité de Boischatel pour un montant de 14 352.03 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports.
- 2018-46 22. **Demande d'aide financière pour le 100^e anniversaire de Boischatel - MRC**
Considérant qu'il y a lieu de préparer les événements reliés au 100^e anniversaire de la Municipalité de Boischatel en 2020;
Considérant que des fonds sont disponibles à la MRC de La Côte-de-Beaupré pour ce type d'évènement;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser la greffière-trésorière à formuler une demande d'aide financière à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

TRAVAUX PUBLICS

- 2018-47 23. **Directive de changement – UTE – Veolia**
Considérant la résolution numéro 2017-146 accordant le contrat pour la fourniture d'un système de filtration membranaire de production d'eau potable à Véolia Water Technologie Canada;
Considérant la directive de changement datée du 10 janvier 2018 pour l'ajout de deux accessoires de contrôle à l'intérieur des panneaux de contrôle fournis par Véolia Water Technologie Canada faite par monsieur Gaétan Morin de la firme Pluritec Ingénieurs-conseils;
Considérant que ces deux accessoires permettront de contrôler la vitesse des pompes de l'usine et de récupérer les informations des deux débitmètres magnétiques existants;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser la directive de changement pour un montant de 9 087,30 \$, plus les taxes.
- 2018-48 24. **Autorisation de dépense – Stationnement caserne incendie – Plans et devis**
Considérant que les travaux de l'UTE ont éliminé les cases de stationnement réservées aux pompiers afin d'avoir accès à la caserne;
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des travaux pour le stationnement adjacent à la caserne incendie;
Considérant l'offre de services de la firme Pluritec Ingénieurs-conseils;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à octroyer le contrat à la firme Pluritec Ingénieurs-conseils pour un montant estimé de 7 055 \$, plus les taxes, pour les plans et devis et les taux horaires suivants pour la surveillance :
 - 115\$/heure pour l'ingénieur en surveillance bureau
 - 78\$/heure pour le technicien surveillant de chantier;Il est également proposé d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à faire un appel d'offres pour la construction du stationnement.

2018-49

25. **Réception provisoire des travaux de l'écocentre**

Considérant la construction de l'écocentre;

Considérant que la Municipalité de Boischatel a effectué une retenue de 10 % du montant à payer à Construction Durand inc.;

Considérant la liste des déficiences réglées;

Considérant les réceptions provisoires des travaux reçues des professionnels au dossier;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder au paiement de 50 % des sommes retenues, soit un montant de 125 235,99 \$, plus les taxes, tel que prévu au devis.

2018-50

26. **Autorisation de dépenses – Système d'alarme et contrôle d'accès –Usine d'eau potable**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'installation d'un système d'alarme et d'un système de contrôle d'accès dans le nouveau bâtiment de l'usine d'eau potable;

Considérant l'offre de prix reçue de Logic-contrôle;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la proposition de la compagnie Logic-contrôle et d'autoriser une dépense totale de 23 157,12 \$, pour l'installation des systèmes d'alarme et de contrôle d'accès.

URBANISME

2018-51

27. **Mandat – Morency, Société d'avocats**

Considérant le litige entre les propriétaires du 126, du Péridot et la Municipalité;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et unanimement résolu que le Conseil mandate la firme Morency avocats S.E.N.C.R.L. afin d'entreprendre tout recours approprié devant la Cour supérieure du Québec.

2018-52

28. **Développement McKeet – Demande article 22 MDDELCC**

Considérant les prochaines phases du développement McKeet sur les lots 4 207 947, 4 207 948, 4 207 949, 4 207 950 et 4 207 951;

Considérant la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) formulée par le promoteur pour ce projet;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon appuyé et résolu à la majorité;

Que la Municipalité s'engage à transmettre annuellement au MDDELCC un rapport de suivi de l'intégrité du site offert en compensation, produit par un organisme œuvrant dans le domaine de la conservation et jugée acceptable par le MDDELCC;

Que la Municipalité s'engage à accepter les terrains offerts en compensation;

Que la Municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC une copie de la modification de zonage « conservation » sur les terrains visés par la compensation, dans un délai d'un an suivant la délivrance du certificat d'autorisation du MDDELCC.

2018-53

29. **Demande de PIIA – 56, rue de la Fabrique**

Considérant la demande de permis portant sur la rénovation de la résidence située au 56, rue de la Fabrique, plus spécifiquement sur le changement du parement extérieur des fenêtres;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la rénovation du 56, rue de la Fabrique, tel que présenté.

2018-54

30. **Demande de PIIA – 5649, avenue Royale**

Considérant la demande de permis portant sur la rénovation extérieure de la résidence située au 5649, avenue Royale, plus spécifiquement pour le retrait de la véranda et de l'escalier ainsi que pour l'ajout d'un garde-corps sur la galerie;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la rénovation extérieure du 5649, avenue Royale, tel que présenté.

2018-55

31. **Demande de PIIA – 5490, boulevard Ste-Anne**

Considérant la demande de permis portant sur l'agrandissement hôtelier située au 5490, boulevard Sainte-Anne;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les objectifs architecturaux ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives à l'exception de la marge latérale ouest pour laquelle une demande de dérogation mineure a été formulée par le requérant;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour l'agrandissement du 5490, boulevard Sainte-Anne, tel que présenté.

LOISIRS

2018-56

32. **Embauche responsable Aréna**

Considérant l'acquisition de l'aréna par la Municipalité;

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'un responsable de l'aréna;

Considérant la recommandation du directeur général monsieur Carl Michaud;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'engagement de Monsieur Yves Racine au poste de responsable de l'aréna au moment de l'acquisition de l'aréna par la Municipalité.

Il est également proposé d'autoriser le directeur général à signer le contrat d'embauche.

2018-57

33. Embauche personnel - Semaine de relâche et Camp de jour

Considérant la nécessité de procéder à l'engagement du personnel pour la semaine de relâche et pour le camp de jour 2018;

Considérant la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder aux engagements de :

- Madame Josiane Carpentier au poste d'adjoint-coordonnateur au camp de jour 2018
- Madame Marianne Paré au poste de responsable du camp de jour 2018
- Monsieur Antoine Barrette au poste de responsable du camp de jour 2018

DIVERS

34. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Travaux Hôtel de ville

De la part de l'assistance :

- Piscine
- Aréna
- Chenillette

2018-58

35. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h45.

ASSISTANCE : 6 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

¹Toute personne qui préside une séance du conseil a le droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire.

Tout autre membre du conseil municipal est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. E-2.2.

Le résultat du vote exprimé tient compte de ces paramètres.

Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du président de la séance, le cas échéant.

Le greffier-trésorier adjoint ne fait que constater les actes du conseil municipal.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 27 février 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 27^e jour du mois de février 2018, 19h00 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Vincent Guillot et Nelson Bernard. Le directeur général, la greffière-trésorière / directrice générale adjointe et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations
2. Résolution de concordance
3. Résolution de courte échéance
4. Autorisation de signature – Services professionnels – Modification de l'accès à l'aréna
5. Autorisation d'appel d'offres – Modification de l'accès à l'aréna
6. Demande d'aide financière – Développement Côte-de-Beaupré
7. Autorisation de signatures – Acquisition de terrains (modification de la résolution 2015-316)
8. Périodes de questions :
 - 8.1 Membres du Conseil
 - 8.2 Public
9. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

2018-59

1 A. Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 2002-727, 2006-827, 2006-830, 2007-848, 2007-849, 2007-854, 2009-885, 2012-931, 2015-990, 2016-1018, 2016-1027, 2016-1028, 2017-1031 et 2017-1036, la Municipalité de Boischatel souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Municipalité de Boischatel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 13 mars 2018, au montant de 27 380 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
1. Valeurs mobilières Desjardins Inc.	98,66500	1 693 000 \$	1,75000 %	2019	2,77661 %
		1 745 000 \$	2,00000 %	2020	
		1 800 000 \$	2,15000 %	2021	
		1 855 000 \$	2,35000 %	2022	
		20 287 000 \$	2,50000 %	2023	
2. Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,63260	1 693 000 \$	1,80000 %	2019	2,78693 %
		1 745 000 \$	2,05000 %	2020	
		1 800 000 \$	2,15000 %	2021	
		1 855 000 \$	2,35000 %	2022	
		20 287 000 \$	2,50000 %	2023	
3. Marchés mondiaux CIBC Inc.	98,75009	1 693 000 \$	1,75000 %	2019	2,81447 %
		1 745 000 \$	2,10000 %	2020	
		1 800 000 \$	2,30000 %	2021	
		1 855 000 \$	2,45000 %	2022	
		20 287 000 \$	2,55000 %	2023	
4. Financière Banque Nationale Inc.	98,59000	1 693 000 \$	1,85000 %	2019	2,85188 %
		1 745 000 \$	2,05000 %	2020	
		1 800 000 \$	2,25000 %	2021	
		1 855 000 \$	2,45000 %	2022	
		20 287 000 \$	2,55000 %	2023	

Considérant que l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 27 380 000 \$ de la Municipalité de Boischatel soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins Inc. ;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière-trésorière/directrice générale adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la greffière-trésorière/directrice générale adjointe soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

2018-59 B

1 B. **Frais d'émission**

Considérant que la Municipalité procède à un refinancement;

Considérant que la Municipalité doit payer des frais d'émission;

Considérant que certains règlements fermés ont des soldes;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin d'autoriser la greffière-trésorière/directrice générale adjointe à utiliser les soldes d'emprunts fermés pour payer les frais d'émission lorsque nécessaire.

2018-60

2. **Résolution de concordance et de courte échéance**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Boischatel souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 27 380 000 \$ qui sera réalisé le 13 mars 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt (#)	Pour un montant de :
2006-827	379 300 \$
2006-827	555 200 \$
2006-830	69 200 \$
2007-849	617 100 \$
2002-727	363 700 \$
2007-848	625 500 \$
2007-854	389 800 \$
2009-885	686 700 \$
2012-931	481 500 \$
2017-1036	3 382 000 \$
2016-1018	1 200 000 \$
2016-1018	6 000 000 \$
2016-1027	3 200 000 \$
2016-1028	2 834 000 \$
2016-1028	1 915 000 \$
2017-1031	950 000 \$
2017-1036	2 700 000 \$
2015-990	1 031 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'Article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro 2017-1036, 2016-1018, 2016-1027, 2016-1028, 2017-1031 et 2015-990, la Municipalité de Boischatel souhaite émettre un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement :

Que les règlements d'emprunt indiqués au premier alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 13 mars 2018;

Que les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 mars et le 13 septembre de chaque année;

Que les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);

Que les obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

Que CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière-trésorière/directrice générale adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

Que CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DES CHUTES MONTMORENCY
4, RUE VACHON
QUÉBEC (QC) G1C 2V2

Que les obligations soient signées par le maire et la greffière-trésorière/directrice générale adjointe de la Municipalité de Boischatel, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 2017-36, 2016-1018, 2016-1027, 2016-1025, 2017-1031 et 2015-990 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 mars 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

3. Résolution de courte échéance

L'item 3 est intégré au dernier paragraphe de l'item 2.

2018-61

4. Autorisation de signature – Services professionnels – Modifications de l'accès à l'aréna

Considérant l'acquisition de l'aréna par la Municipalité;

Considérant l'offre de services professionnels de la firme BGLA du 19 février 2018 pour la surveillance des travaux en architecture ;

Considérant l'offre de services professionnels de la firme Genecor Experts-Conseils du 19 février 2018 pour les plans et devis des modifications à l'aréna;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser :

- l'offre de services professionnels de la firme BGLA pour la surveillance des travaux en architecture, au montant de 3 850,00 \$ plus les taxes;
- l'offre de services professionnels de la firme Genecor Experts-Conseils pour les plans et devis des modifications à l'aréna, pour un montant

n'excédant pas 2 000,00 \$ plus les taxes et dont les taux horaires sont les suivants :

- 125\$/heure pour l'ingénieur;
- 90\$/heure pour le technicien.

2018-62

5. **Autorisation d'appels d'offres – Modifications de l'accès à l'aréna**

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint de procéder à des appels d'offres sur invitation pour les modifications de l'aréna .

2018-63

6. **Demande d'aide financière – Développement Côte-de-Beaupré**

Considérant qu'il y a lieu de préparer les événements reliés au 100^e anniversaire de la Municipalité de Boischatel en 2020;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré a des fonds sont disponibles pour ce type d'évènement;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser la greffière-trésorière à formuler une demande d'aide financière à Développement Côte-de-Beaupré.

2018-64

7. **Autorisation de signatures – Acquisition de terrains (modification de la résolution 2016-42)**

Considérant que la résolution # 2016-42 « Autorisation de signatures – Lot # 4 210 048 » du 1^{er} février 2016 n'est plus valide;

Considérant qu'il est nécessaire de signer une entente pour finaliser le dossier d'expropriation pour le lot # 4 210 048;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint, à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet.

8. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

2018-65

9. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Girouset résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19h10.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

¹Toute personne qui préside une séance du conseil a le droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire.

Tout autre membre du conseil municipal est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les

référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. E-2.2.

Le résultat du vote exprimé tient compte de ces paramètres.

Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du président de la séance, le cas échéant.

Le greffier trésorier adjoint ne fait que constater les actes du conseil municipal.